

Mission

Investie du développement du cadre normatif de la profession, la Commission des normes d'exercice professionnel développe les normes d'exercice professionnel et la doctrine d'audit compte tenu du contexte légal belge et européen et des évolutions du cadre international, tant pour la mission légale de contrôle du commissaire que pour les autres missions, légales ou contractuelles, comme les missions particulières ou les autres attestations.